

COMMUNE DE COSSE EN CHAMPAGNE		RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
Date de convocation	23 Janvier 2018	Date d'affichage	23 Janvier 2018
Conseillers en exercice	11	Conseillers présents	10

L'an deux mille dix –huit, premier février à vingt-heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER Maire
Étaient présents : Sébastien COIGNARD, Cécile DAVID, Guillaume BELAIR, Stéphane FOUCHER, Sonia FOURMOND, Gilles CARTIER, Martial DZIURDA, Dominique LAVOUE, Jean-Jacques LISSILLOUR, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés	Jean-François GARREAU
Procuration de vote	

Été présent Michel JOLY lutte contre les nuisibles -Fourrière
Cécile DAVID a assurée le secrétariat de séance.

○ Les nuisibles

La commune possède quelques cages : 8 dont 2 sont en mauvais état. Les agriculteurs peuvent acheter des cages. Le G.I.C en paye la moitié (35 €/2). La commune paye une cotisation annuelle de 179,39 € à la FDGON. Il faut plus de bénévoles pour aider.

Dominique LAVOUE accompagnera Michel JOLY à l'assemblée générale le 9 mars prochain à Gorron

1) Approbation du compte rendu de la séance du 11 janvier 2018 à l'unanimité du conseil municipal

2) Fonctionnement de la Mairie

Marie –José MESNIL MERPAUX souhaite reprendre le travail à 70 %.

Dans un premier temps elle n'y pas à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Un courrier a été fait au Centre de Gestion pour reprendre au 1^{er} Mars.

Emilie NEFZI-PINTA travaille 3 jours par semaine en attendant le retour de Marie-Jo.

Les mardis et les jeudis 9H00-12H30 et 13H30-17H00 et les vendredis 9H00-12H30 et 13H30-16H00.

3) Convention Molosses-Land

La commune ayant une convention jusqu'au 31/12/2019 à hauteur de 360 TTC par an, sachant que la fourrière Départementale est à 102 € TTC annuelle.

Le Conseil municipal juge opportun de continuer avec Molosses-Land qui capture les animaux sur place alors que la fourrière départementale ne capture pas et ne viennent pas chercher les animaux.

Molosse Land est plus cher que la fourrière départementale. En effet Molosse Land est à 360 TTC, la fourrière départementale est à 102 € TTC sauf qu'ils ne viennent pas chercher les animaux.

.Inscrire dans la babillarde le numéro de téléphone de Molosse Land.

4) Devis horloge de l'Eglise

Etude lors de la commission bâtiment.

5) Fête de la Saint Blaise

Valérie peut faire un repas pour 80 à 100 personnes. C'est une fête communale, la salle est réservée par la Commune. Gilles s'occupe de donner les clés dès le vendredi.

6) Vote des tarifications communales

A. Vote des subventions accordées aux associations

Une demande écrite de : la société de Pêche du Treulon, l'alerte sportive de Ballée, Pêche du plan d'eau, de l'association des parents d'élèves, Comité des fêtes, le secours populaire français, l'AFSEP (association française des sclérosés en plaques), l'UDAF de la Mayenne et le secours catholique

Le conseil municipal décide de maintenir les subventions de 2017 pour 2018 qui se répartissent comme suit

Associations	2017	2018
Société de pêche du Treulon	0	0
Alerte Sportive de Ballée	0	0
Prévention Routière	0	0
Ass. de Pêche du plan d'eau	100	100
A.P.E. Cossé Bannes Epineux	100	100
Sapeurs-pompiers de Brûlon	0	0
Comité des fêtes	100	100
Total	300.00	300.00

B. Vote des fournitures scolaires pour 2018

Suite à l'achat d'un vidéoprojecteur en 2017 d'un montant de 805 € et en accord avec la Directrice de l'école cette somme devra être déduite de la dotation aux fournitures scolaire

Somme budgétée en 2017 : 4 000 € (50 €/élèves+ forfait de 2 000 €)

Somme à prévoir en 2018 : $4000 - 805 = 3195$ €

Considérant l'achat du vidéoprojecteur et après en avoir délibéré le conseil municipal décide de d'attribuer le montant de la participation à : 3195 € pour l'année 2018.

Les institutrices souhaitent faire une demande d'achat de 2 ou 3 tablettes au cours de l'année.

C. Vote tarifications de la salle des fêtes

Après avoir pris connaissance des tarifs existants dans les communes voisines le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de 2017 pour 2018 comme suit :

	Tarifs habitants de la commune	Tarifs hab. hors commune
Location pour le week-end	260 €	350 €
Location à la journée	160 €	250 €
Conférence/ réunion	100 €	150 €
Vin d'honneur	50 €	70 €
Associations	1 première location gratuite par an puis paiement plein tarif dès la 2 ^{ème} location.	Application des tarifs en vigueur ci-dessus.
Chauffage	40 € / jour – 80 € pour le week-end au cas par cas y compris pour les locations gratuites aux associations.	
Ménage	100 € / location quel que soit la durée	

D. Vote des tarifications du cimetière

Il est actuellement 6 places de libre, et de nombreuses places à relever

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs 2017 pour 2018 comme suit :

	Concessions inhumation	Concessions urne funéraire
15 ans	45 €	20 €
30 ans	60 €	30 €
50 ans	120 €	60 €

E. Chantier argent de poche

Le conseil municipal décide de ne pas mettre en place l'organisation du chantier argent de poche cette année.

F. Vote des taux d'imposition

Après avoir pris connaissance des tarifs existant dans les communes voisines le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de 2017 pour 2018 comme suit :

Année	2017	2018
Taxe d'habitation	20,48 %	20,48 %
Taxe foncière (Bâti)	28,48 %	28,48 %
Taxe foncière (non bâti)	38,41 %	38,41 %

G. Vote des tarifs de la cantine

Considérant le déficit du pôle cantine

Considérant le prix de revient à 8 €

Considérant les tarifs suivant fixés au 1er avril 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide le maintien de la tarification actuelle

	2017	2018
REPAS ENFANT	3.50	3.50
REPAS ADULTE	8.00	8.00
REPAS PORTAGE	8.00	8.00

Au cours de l'année il faudra actualiser le prix du coût de revient. Et de rencontrer le conseil municipal de la commune de Bannes pour obtenir une participation des enfants sur Bannes.

H. Vote des tarifs accueil et garderie

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de maintenir les tarifs 2017 pour 2018 comme suit :

Tranches horaires	2017	2018
7h15 à 7h30	3.75 €	3.75 €
7h30 à 8h50 et 16h30 à 18h00	1.85 €/h	1.85 €/h
18h00 à 19h00	3.75 € / 1/2h	3.75 € / 1/2

7) Proposition d'adhésion à l'association des Maires de la Mayenne

Les objectifs de l'association sont la défense de la liberté municipale, la prise en considération des problèmes spécifiques des communes rurales, l'information des élus sur les problèmes auxquels ils sont confrontés, mais aussi l'engagement dans le rôle de porte-parole auprès des autorités et des services administratifs, des conseils généraux et régionaux et participer à la formation des élus. La particularité de l'AMR 53 réside dans le fait que seules les communes de moins de 3 500 habitants peuvent y adhérer. Cotisations annuelle 110 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas adhérer à l'association des Maires de la Mayenne.

8) Questions diverses

- Commission Voiries

Réunion samedi 10 février à 9H00 à la Mairie des membres de la commission.

- Rencontrer les parents dont les enfants prennent le car
- Terrain de moto-cross

Au Clos de la Morinière certains jeunes utilisent le terrain aménagé pour les vélos avec leurs motos et leurs quads. Il faut trouver une solution.

- Aménagement Route de Bannes

Trouver une solution pour faire ralentir les véhicules et éviter les projections de pierres sur les maisons et protéger les enfants à vélo.

- Commission Bâtiment

Mercredi 7 février à 14H00 chez Valérie

- Contrat avec SAFTI

Le conseil municipal décide de reconduire le contrat avec Emilie JOLY-BERTHE

- Tour de table

Guillaume étudie actuellement les contrats de téléphonies avec Orange

Stéphane renégocie les contrats d'assurances. Une rencontre avec le conseiller en assurances est prévue le jeudi 8 février à 16H00.

La séance du conseil municipale est levée à 22H30.